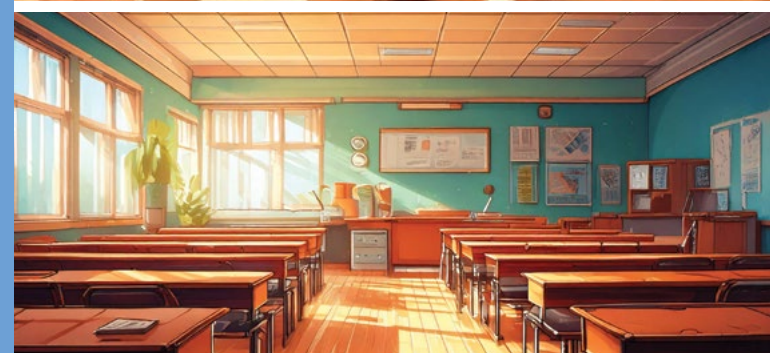


RENTRÉE 2025-2026

# J'inscris mon enfant à l'école



## ÉTAPE 4

Je réserve les prestations via mon espace famille (portail services en ligne) sur [merignac.com](http://merignac.com)

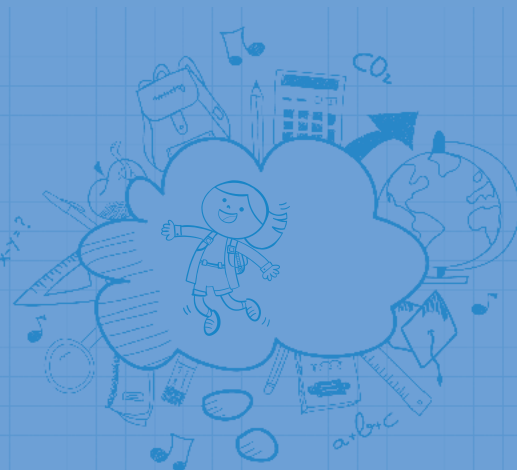
- restauration scolaire,
- transport centre de loisirs,
- accueil de loisirs mercredi après-midi,
- petites et grandes vacances.

## ÉTAPE 5



Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

Rentrée des classes.



Mairie de Mérignac  
Guichet unique

60, avenue du  
Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

33705 MÉRIGNAC CEDEX

05 56 55 66 00

[guichet.unique@merignac.com](mailto:guichet.unique@merignac.com)

[www.merignac.com](http://www.merignac.com)

# J'inscris mon enfant

Chaque enfant dispose d'un dossier unique qui vous permet de gérer toutes les inscriptions le concernant :

- À l'école.
- À la restauration scolaire.
- Aux accueils périscolaires matin et soir.
- Aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- Aux accueils de loisirs du mercredi après-midi.
- Aux accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.
- Au transport des accueils de loisirs durant les vacances.



Si votre enfant est en garde alternée, vous pouvez demander à bénéficier d'une tarification différenciée selon le quotient familial de chacun des parents, qui disposera de son propre espace famille. **Informations auprès de la direction de l'éducation ou sur [merignac.com](https://www.merignac.com)**

## ÉTAPE 1

### Du lundi 10 février au vendredi 21 mars 2025

- J'inscris mon enfant à l'école et aux prestations périscolaires et extrascolaires pour l'année 2025 - 2026.
- Mon adresse détermine l'école de mon enfant.
- S'il n'y a plus de place dans l'école de mon périmètre, une autre école située dans ma zone scolaire ou la zone scolaire attenante me sera proposée.
- Je crée mon espace famille sur [merignac.com](https://www.merignac.com) en cliquant sur le menu « services en ligne ». En cas de garde alternée, chaque parent peut disposer de son propre espace famille.
- Je remplis le dossier unique d'inscription scolaire.

#### Première inscription

via le dossier unique d'inscription

Entre février et mars 2025.  
En dehors de la période d'inscription, l'affectation des enfants est réalisée en fonction des places disponibles dans l'école de secteur ou dans une autre école de la zone scolaire.



Tout enfant inscrit à l'école est automatiquement inscrit à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, aux TAP et à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.

**Mais l'inscription ne vaut pas réservation !**

## ÉTAPE 2



### Avant fin avril 2025

- Mon dossier est traité.
- Une école est attribuée à mon enfant.
- Le certificat d'inscription scolaire est accessible depuis mon espace famille (portail services en ligne)



## ÉTAPE 3



### Dès que possible (avant le 4 juillet 2025)

- Je prends rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'école.
- Je fournis le certificat d'inscription scolaire, le carnet de santé de mon enfant et le livret de famille.

